

DELIBERATION DU CONSEIL REGIONAL

**PROGRAMME REGIONAL DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS
VERTS/ NOUVEAUX EMPLOIS**

Le Conseil régional en sa réunion des 29 et 30 mars 2012,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget de l'exercice 2012,

VU le rapport n°12.04.210 de Monsieur le Président du Conseil régional,

VU l'avis de la commission Emploi, économie, économie sociale et solidaire, innovation sociale,

VU les amendements présentés,

APRES avoir délibéré,

DECIDE

- 1) d'adopter le Programme Régional de soutien au développement des Emplois Verts/Nouveaux Emplois. Ce programme s'inscrit dans le prolongement des actions menées depuis 2004 pour faire de Rhône-Alpes une écoRégion exemplaire, et répond aux exigences portées par la SRDEI et la SRESRI. Il permettra de mieux articuler l'action régionale et d'offrir une vision plus cohérente des moyens mis en œuvre pour développer des emplois pérennes dans les métiers existants ou émergents. Ses objectifs sont les suivants :
 - 1-1) permettre aux acteurs économiques, aux partenaires sociaux, aux acteurs associatifs et aux collectivités d'améliorer et de développer l'intégration des enjeux de la transition économique, environnementale et sociale dans leur stratégie de développement pour en faire un levier de création de richesses et d'emplois,
 - 1-2) inciter les acteurs de la formation professionnelle et de l'emploi à intégrer dans leur stratégie et leurs priorités le développement des emplois verts/nouveaux emplois liés à la réduction de l'empreinte écologique,
 - 1-3) renforcer cette action sur les filières stratégiques identifiées en Rhône-Alpes pour faire des mutations économiques, environnementales et sociales un levier de développement de l'emploi,
 - 1-4) d'assurer un rôle de coordination à l'échelle régionale de ces actions, afin de favoriser la création de 20 000 emplois verts/nouveaux emplois et la transformation de 50 000 situations professionnelles liées à la réduction de l'empreinte écologique d'ici à 2020.

- 2) de repérer, valoriser et promouvoir les métiers et les formations concernés par l'économie verte
 - 2-1) en poursuivant le partenariat engagé avec le Service Public de l'Emploi dans ce domaine, et en l'intégrant à l'accord technique conclu entre la Région et Pôle Emploi,
 - 2-2) en orientant au moins 15% de son effort financier dans le cadre de ses programmations collectives de parcours de qualification et de certifications professionnelles vers les emplois intégrant les problématiques de transition économique, environnementale et sociale.
- 3) de renforcer l'observation relative aux métiers, compétences et filières concourant prioritairement aux emplois verts/nouveaux emplois liés à la réduction de l'empreinte écologique
 - 3-1) en mettant en œuvre une offre d'observation permettant de répondre aux besoins des différents partenaires institutionnels pour mieux identifier les problématiques liées aux métiers nouveaux de l'économie verte,
 - 3-2) en mettant en œuvre avec les partenaires du Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle un volet métiers de l'économie verte dans chacun des groupes domaines du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, en lien avec les observatoires de branche.
- 4) de développer une offre de formation pour anticiper les mutations liées à la réduction de l'empreinte écologique :
 - 4-1) en réalisant le bilan des actions proposées dans le cadre de l'offre de formation continue afin d'identifier les axes d'amélioration au vu des compétences exigées par les référentiels d'emplois de l'économie verte,
 - 4-2) en engageant une démarche spécifique pour faire évoluer l'offre de formation par la voie de l'apprentissage, des lycées techniques, professionnels et agricoles dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles,
 - 4-3) en invitant les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la contractualisation 2012 – 2015, à élaborer des modules de formation et/ou de diplômes intégrant la qualification environnementale des métiers relatifs à la réduction de l'empreinte écologique.
- 5) d'accompagner et soutenir l'effort des territoires pour le développement des emplois verts/nouveaux emplois liés à la réduction de l'empreinte écologique dans une optique d'équité territoriale :
 - 5-1) à travers un appui à l'intégration de la thématique emplois verts/nouveaux emplois au sein des comités stratégiques des Contrats Territoriaux Emploi Formation, les comités de pilotage des Contrats de Développement Durable Rhône Alpes et dans le cadre des Grand Projets Rhône Alpes,
 - 5-2) via la sollicitation des Parcs Naturels Régionaux pour l'implication de leurs missions d'ingénierie et de transfert autour des emplois verts/nouveaux emplois et de développement de compétences environnementales, économiques et sociales des acteurs des territoires.

- 6) de soutenir l'implication des partenaires sociaux et institutionnels, y compris les associations de consommateurs, dans le développement des emplois verts/nouveaux emplois,
 - 6-1) en encourageant les partenaires de la Région à intégrer l'enjeu de réduction de l'empreinte écologique dans les travaux prospectifs sur l'emploi, dont les Contrats d'Étude Prospective et les Contrats d'Objectifs Emploi Formation
 - 6-2) en proposant aux partenaires sociaux de les accompagner sur leur sensibilisation et leur formation aux enjeux des mutations liées aux emplois verts/nouveaux emplois, via les conventions de dialogue social entre la Région et les partenaires sociaux.

- 7) de mobiliser les dispositifs d'accès à l'emploi
 - 7-1) en mobilisant la mesure CARED formation dans les conditions actuelles d'éligibilité du public et des employeurs, pour les emplois verts/nouveaux emplois de l'économie en application de la délibération n° 10.04.306 du Conseil Régional des 27 et 28 mai 2010 relative à une nouvelle étape pour le développement économique, l'emploi la formation en Rhône-Alpes.
 - 7-2) en faisant évoluer le dispositif emploi environnement.

- 8) de structurer les filières en mutation
 - 8-1) en intégrant dans les feuilles de route stratégiques des clusters Rhône-Alpes et dans la grille de sélection des appels à projets FUI des Pôles de compétitivité et ITC des Clusters Rhône-Alpes, l'objectif conjoint d'une réduction de l'empreinte écologique des activités et du développement des emplois verts/nouveaux emplois liés à cette réduction, et de la détection des besoins en compétences,
 - 8-2) en valorisant et accentuant des projets expérimentaux d'écologie industrielle à l'échelle d'une zone d'activité, d'un territoire ou d'une filière sur quelques territoires pilotes, s'appuyant sur les dispositifs existants dans la politique d'innovation et la politique de développement économique.

- 9) d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de sécurisation et de développement des emplois verts/nouveaux emplois, tout au long du cycle de vie de leurs produits et services
 - 9-1) en sensibilisant les animateurs RH et les consultants intervenant au titre de Sécurise'RA aux impacts emploi des mutations de l'économie et au rôle d'accélérateur que la Région entend jouer à travers le Programme emplois verts/nouveaux emplois.
 - 9-2) en incitant les petites et moyennes entreprises, quel que soit leur statut, à solliciter le dispositif régional de soutien au management de l'environnement et les actions du volet environnemental du Plan PME et à pérenniser leur démarche en intégrant en leur sein des compétences en matière de management environnemental,
 - 9-3) en valorisant pleinement, et en mobilisant la Charte d'engagements réciproques avec les entreprises, qui est garante de la cohérence entre la réduction de l'empreinte écologique et le soutien au développement économique durable des territoires rhônalpins, le maintien de l'emploi et les initiatives pour la sécurisation des parcours professionnels, la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes, promotion d'un dialogue social de qualité.

- 10) de soutenir la recherche et l'innovation pour une économie verte,
 - 10-1) en proposant aux Communautés de recherche académiques la prise en compte de la thématique « emplois verts/nouveaux emplois » dans le cadre du programme scientifique annuel, de nouveaux appels à projet, colloques ou communications
 - 10-2) en proposant à nos partenaires institutionnels dans ces dispositifs de faire évoluer INNOV'R et l'appel à projets PILOTE, afin de mobiliser notamment le soutien régional sur des projets dont le potentiel en matière de création d'emplois verts/nouveaux emplois est le plus important
 - 10-3) en confiant à l'ARDI dès son plan d'action 2013, une mission d'émergence des projets technologiques collaboratifs répondant aux enjeux de l'économie verte.

- 11) d'expérimenter une démarche emplois verts/nouveaux emplois dans les secteurs de l'agriculture de la forêt-bois et du tourisme.
 - 11-1) en engageant une démarche de clarification avec la profession du périmètre de ces emplois verts/nouveaux emplois pour le secteur agriculture et le secteur de la forêt-bois,
 - 11-2) en accompagnant des projets et emplois touristiques par un renforcement de la prospective économique, environnementale et sociale, de la dynamique d'innovation et de la promotion des acteurs innovants
 - 11-3) en s'appuyant notamment sur le programme « Trajectoires Tourisme » porté par Rhône-Alpes Tourisme pour soutenir la prise en compte des mutations économiques, sociales et environnementales dans les pratiques et les métiers du tourisme

- 12) de mettre en place une démarche évaluative du présent programme en mobilisant la dynamique d'évaluation des politiques régionales

- 13) de donner délégation à la Commission permanente pour préciser les modalités et les moyens de mise en œuvre de cette politique.

Le Président du Conseil régional

Jean-Jack QUEYRANNE